

**IMPRESSION et LIVRAISON
de la PROPAGANDE ELECTORALE**

LEGISLATIVES 2022 - 1^{er} et 2nd Tour

**1 - Mise sous pli de la propagande (professions de foi et bulletins des vote)
à destination des électeurs**

Contacts avant la livraison des professions de foi et des bulletins de vote destinés aux électeurs	ROUTEUR : MEDIAPOST Toulouse Responsable : Mr Yohann ROCHE yohann.roche@mediapost.fr / 06 12 85 60 80 05 61 37 79 32 - xavier.lansalot@mediapost.fr 05 61 32 73 56 - laurent.hacquin@mediapost.fr
Adresses de livraison	ROUTEUR : MEDIAPOST Toulouse 11 Avenue du Girou - 31620 VILLENEUVE LES BOULOC ➔ Sites équipés de quais de déchargement pour tous types de véhicules
Horaires modalités de réception et de conditionnement	ROUTEUR : MEDIAPOST Toulouse (cf fiche jointe)
Date de début de livraison	1 ^{er} tour : dès que possible et sur rendez-vous 2 nd tour : dès que possible et sur rendez-vous
Date de fin de livraison	1 ^{er} tour : Lundi 30 mai 2022 à <u>12h00</u> . 2 nd tour : Mercredi 15 juin 2022 à <u>12h00</u> .

2 - Colisage des bulletins de vote à destination des mairies

Contacts avant la livraison des bulletins de vote destinés aux mairies	PREFECTURE DU GERS M. Freddy VIDAL : 05.62.61.43.80 pref-elections@gers.gouv.fr M. Gilles DUPRAT : 05.62.61.43.76 pref-elections@gers.gouv.fr Portable : 06.07.47.37.92
Adresses de livraison	Salle Polyvalente d'Ordan-Larroque (32350)
Date de livraison	1 ^{er} tour : Lundi 30 mai 2022 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. 2 nd tour : Mercredi 15 juin 2022 de 8h00 à 10h00.
Modalités de réception et de conditionnement des bulletins de vote	Absence de quai de déchargement : prévoir un camion à hayon Bulletins de vote : par paquet de 500 bulletins avec un élastique ou un lien papier (pas de cerclage), sans film rétractable. Un seul candidat par palette. Chaque carton doit OBLIGATOIREMENT comporter une étiquette sur laquelle est inscrit la circonscription électorale, le nom et prénom du candidat et les quantités

LIVRAISON ET CONDITIONNEMENT POUR MISE SOUS PLI PROFESSIONS DE FOI (Circulaires) ET BULLETINS DE VOTE (Electeurs) DE LA PREFECTURE DU GERS

Lieu de Livraison :

11 Avenue du Girou - 31620 VILLENEUVE LES BOULOC
Responsable : Mr Yohann ROCHE
yohann.roche@mediapost.fr / 06 12 85 60 80

Horaires ouverture :

Lundi au merc. 8h-12h 14h-16h

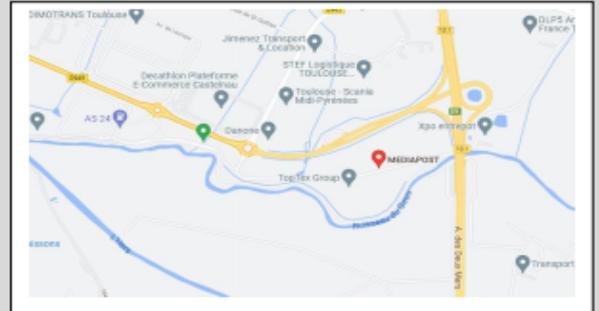
Jeudi vendredi 8h-12h

05 61 37 79 32 - xavier.lansalot@mediapost.fr

05 61 32 73 56 - laurent.hacquin@mediapost.fr

Modalités de livraison :

- RDV 48H avant la livraison par e-mail ou téléphone. Il faut préciser lors de la prise du RDV : Date de livraison et Heure approximative de livraison + ou - 30 mn /Le nom de l'imprimeur /Nom de la liste/Type de documents Circulaire ou bulletin de vote / Nombre de palettes et nombre de documents.
- Prévenir en cas de retard.
- Il faudra fournir un Bordereau de dépôt avec un exemplaire original de chaque document déposé.
- Pour l'envoi des circulaires (profession de foi), les bulletins des candidats dont l'impression est à la charge de l'Etat, seront directement livrés à Mediapost par notre prestataire : l'entreprise BCR Imprimeur basée à Gimont (32200).



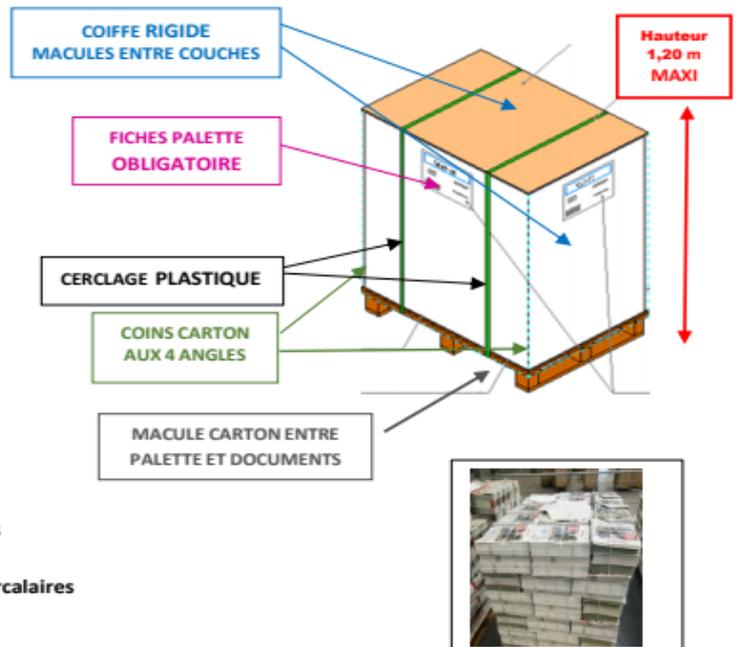
Sites équipés de quais de déchargement pour tous types de véhicules. Tous les imprimés doivent être accompagnés **OBLIGATOIREMENT** d'un bon de livraison.

ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :

- ✓ Nom du département ou préfecture
- ✓ Nom liste ou candidat
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité de documents
- ✓ Type de documents :
 - PROFESSION DE FOI (Circulaires)
 - BULLETINS DE VOTE ELECTEURS
 - BULLETINS DE VOTE MAIRIES

CRITERES DE CONDITIONNEMENT :

- ✓ Palette 80*120
- ✓ Mettre **Un seul candidat /palette**
- ✓ Les palettes doivent être identifiées avec le nom de la liste le nombre de documents sur les palettes, le numéro de la palette (1/2 .2/3.3/3 si 3 palettes par exemples)
- ✓ Mettre **un seul type de document par palette**
 - Professions de foi (Circulaires)
 - Bulletins de vote Electeurs
- ✓ Paquets bien talonnés sur palette
- ✓ Eviter de mettre en carton les documents mais faire des liasses
- ✓ Croisement des documents à chaque couche (À minima tous les 500 ex) – **Sans film rétractable et sans intercalaires**
- ✓ Ne pas poser les paquets à même la palette : apposer **une macule carton avant la 1^{ère} couche**
- ✓ Apposer une **coiffe rigide sur le dessus des documents palettisés (ou un plateau)**
- ✓ **FILMER la palette + CERCLAGE plastique**



NE PAS GERBER LES PALETTES PENDANT LE TRANSPORT

Conseil :

Pour éviter que les transporteurs ne gerbent d'autres palettes dessus : scotcher un carton vide –témoin- sur le dessus de la palette

Indiquer impérativement sur la FICHE PALETTE :

· Nom de la **préfecture, du candidat**

· Type de document :

Profession de Foi

(Circulaires)

· Quantité de documents/palette

· Numéro de palette

Ajouter la mention,

« NE PAS GERBER »

(Sur au moins 2 faces de la palette)

PREFECTURE / CANDIDAT XXXX
NE PAS GERBER

Référence :
PROFESSIONS DE FOI
(circulaires)

xxx Docs /Palette n°xyz palettes